

## un texte de "bric et de broc qui va créer une rupture", déplore Y. Durand, ancien député PS

6-7 minutes

---

"Jean-Michel Blanquer tombe dans le travers qu'il voulait éviter : créer une rupture et faire voter une loi à son nom, au lieu de s'inscrire dans le temps long des réformes de l'éducation", déclare le 15 octobre 2018 à AEF info Yves Durand, ancien député PS du Nord, qui avait été rapporteur du projet de loi d'orientation sur l'école de 2013. Il juge que le texte "pour une école de la confiance" est "sans cohérence, sans ambition" et regrette qu'il n'ait pas "fait l'objet de concertation". Sur des sujets comme les Espé ou l'évaluation, le député déplore le choix de "la rupture" opéré par Jean-Michel Blanquer, qui était pourtant "bien parti" comme ministre, en voulant s'inscrire dans la suite des réformes précédentes. Yves Durand fait aussi le bilan de la "refondation de l'école" du quinquennat précédent : "nous n'avons pas su expliquer nos réformes", regrette-t-il.



Yves Durand, ancien député PS du Nord Assemblée nationale

**AEF info : En tant qu'ancien rapporteur de la dernière loi d'ampleur sur l'école (loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République), que pensez-vous du projet de loi que prépare Jean-Michel Blanquer "pour une école de la confiance" ?**

**Yves Durand :** Je suis très surpris ! À son arrivée au ministère rue de Grenelle, Jean-Michel Blanquer avait affirmé qu'il n'y aurait pas de "loi Blanquer". On pouvait y voir la volonté de ne pas soumettre l'école à une nouvelle rupture et de poursuivre les grandes orientations définies dans les trois grandes lois précédentes : les cycles en 1989, le socle commun de connaissances de compétences et de culture en 2005, la priorité au primaire, la formation des enseignants et l'évaluation en 2013.

Il me semble que Jean-Michel Blanquer était bien parti en voulant s'inscrire dans la suite de ces réformes sans vouloir rompre avec les grandes orientations. Il avait réussi à imposer l'école comme un sujet majeur, au-delà des clivages politiques. Certes la nécessité d'inscrire dans le code de l'éducation l'obligation de la scolarisation des enfants de trois ans oblige à passer devant le Parlement mais cela ne demandait qu'un article pour rendre cette décision légale et applicable à la rentrée 2019 et le texte aurait été voté à l'unanimité !

Or là, le ministre présente brutalement un projet de loi de 24 articles qui abordent des sujets tellement divers qu'il est bien difficile de trouver la cohérence. Un texte de bric et de broc, qui part dans tous les sens, sans souffle et sans ambition et qui n'a fait en plus l'objet d'aucune concertation ! Avec ce texte, je crois que Jean-Michel Blanquer tombe dans le travers qu'il voulait éviter : créer une rupture, faire voter une loi à son nom, au lieu de s'inscrire dans le temps long des réformes de l'éducation.

**AEF info : De quelles ruptures parlez-vous ?**

**Yves Durand :** Concernant la formation des enseignants par exemple : il faut certes améliorer le fonctionnement des Espé, leurs relations avec l'université, discuter de la place du concours... mais cela nécessite-t-il de supprimer les Espé pour les remplacer par des instituts dont on ne connaît pratiquement rien ? Pourquoi chercher à cliver en faisant ce choix radical ?

Même chose pour l'évaluation des politiques publiques. Le ministre n'a que le mot 'évaluation' à la bouche pour souligner son importance et il a raison. On pouvait très bien partir de l'existant, le Cnesco, et l'améliorer. Pourquoi le supprimer et créer ce nouveau conseil de l'évaluation, uniquement chargé de faire des synthèses de travaux existants, sans possibilité de s'auto-saisir ? Et que dire de la composition : 10 personnes dont 8 nommées directement par le ministre ! Cela ne reflète pas vraiment la volonté d'indépendance ! On reviendrait ainsi à des évaluations "maison", où le ministère s'évalue lui-même.

Autre exemple, le prérecrutement. Tous les acteurs de l'éducation reconnaissent la nécessité de pouvoir prérecruter des enseignants afin de commencer leur formation plus tôt. Mais cela n'a rien à voir avec l'utilisation des assistants d'éducation et des candidats aux concours que propose Jean-Michel Blanquer et qui seront lâchés devant des élèves sans aucune formation. Le gouvernement veut-il faire des économies sur le dos de l'école ? Va-t-on remplacer les professeurs absents par ces étudiants ?

**AEF info : Que reste-t-il selon vous de la loi refondation de 2013 défendue par le ministre Vincent Peillon et présentée comme prioritaire dans le précédent quinquennat ? Quel bilan faites-vous de cette période ?**

**Yves Durand :** La loi de 2013 a permis d'ancrer plusieurs priorités des politiques éducatives pour faire réussir les élèves : mettre la priorité sur le primaire, travailler sur la continuité éducative école-collège, garantir une formation des enseignants et considérer la période bac -3/bac+3. Je suis très fier, en tant qu'ancien membre de la majorité, de ce que nous avons fait en matière éducative mais nous n'avons pas su expliquer nos réformes. Nous avons été happés par les problèmes économiques et financiers et les acteurs éducatifs n'ont pas perçu l'ambition et le sens de nos réformes.

La réforme des rythmes, qui n'était même pas dans la loi refondation, a complètement occulté le reste de notre projet. Le fait d'avoir trois ministres de l'Éducation nationale successifs n'a pas facilité les choses !